

**COMPTE RENDU Assemblée Générale**

| Date : 01 Juillet 2023 | Destinataire : Tous les membres du club |
| --- | --- |
| Heure de début : 18H00 | Heure de fin : 19H00 |

Objet : **I) Constitution du Bureau  
 II) Bilan Financier   
 III) Projet pour le saison 2023/2024**

**IV) Nouvelles règles du District   
 V) Extrait du règlement intérieur du club**

| Présents : 27 | Absents : |
| --- | --- |

1. **Constitution du bureau**

| Fonction | Année 2022/2023 | Année 2023/2024 |
| --- | --- | --- |
| Président(e) | Maxime Lacombe | Clément Martel |
| Vice-Président(e) | Clément Martel | Ludovic Ringoot |
| Secrétaire | Jorys Cazes | Jorys Cazes |
| Vice-secrétaire | Ludovic Ringoot | Loïc Ortega |
| Trésorier(iére) | Robin Lapotre | Lisa Fontaine |
| Vice-trésorier(iére) | Lisa Fontaine | Robin Lapotre |

**II) Bilan Financier**

Grâce aux manifestations et aux actions menées pour récolter des fonds, nous avons pu finir l’année avec un solde créditeur de 796.78€ sur notre compte.

En effet, nous avons réalisés cette saison 2 manifestations qui sont les suivantes :

| Manifestation | Dépenses | Recette | Bénéfice |
| --- | --- | --- | --- |
| Soirée Belote | 190€ | 221€ | 31€ |
| Repas | 614€ | 1093€ | 479€ |
| TOTAL DES BENEFICES | | | 510€ |

De plus, nous avons aussi comme chaque année réalisé la fabrication et la vente des calendriers annuels.

| Action | Dépenses | Recette | Bénéfice |
| --- | --- | --- | --- |
| Calendriers annuel | 440€ | 2106€ | 1666€ |

Pour conclure, nous avons donc avec ces différentes activités réalisé un bénéfice de 2176€.

Ensuite, afin de pouvoir subvenir au mieux aux charges imposées par le District et la Ligue de Football, nous avons pris la décision d’augmenter le tarif des licences de 10€. Le tarif de la licence s’élève donc à 60€ cette saison.

1. **Projet pour le saision 2023/2024**

Nous avons pour cette saison, 2 projets qui permettront d’améliorer la qualité de vie au sein du club.

Premièrement, comme vous le savez tous et toutes maintenant, nous avons le projet de rénover le complexe sportif.   
En effet, dans ce projet, il est prévu de :

* Rénovation club house. Celui-ci sera agrandi et entièrement rénové.
* Remplacement du mai courant qui n’est plus aux normes
* Remplacement des projecteurs afin qu’ils soientt aux normes

Ce projet n’aurait pas été réalisable sans l’aide et le financement d’une partie de celui-ci par la Mairie de Saint Paul Flaugnac.

Les travaux devraient commencer début 2024.

Pour finir, ce projet est réalisé dans le but d'améliorer votre qualité de vie au sein du club.

Deuxièmement, des nouveaux maillots sont en cours de préparation et devraient être prêts pour septembre.

La confection de ce nouveau jeu de maillot à été possible grâce au financement de plusieurs entreprises :

| Art et Fenêtre |
| --- |
| Life |
| Alexandre Trézière |
| Ringoot Construction |
| Garage Laporte |

**IV) Nouvelle règle du District**

Comme évoqué lors de l’AG, cette année le District à pris la décision de mettre en place les « cartons blanc » :

Motif et personnes concernées :

* Tous joueurs présents sur le terrain ainsi que les personnes présentes sur le banc de touche peuvent faire l’objet d’une exclusion temporaire pour le motif suivant : MANIFESTER SA DÉSAPPROBATION EN PAROLES OU EN ACTES DES DÉCISIONS DE L'ARBITRES OU DES ARBITRES ASSISTANTS.

Modalités :

* L’arbitre notifiera l’exclusion d’une personne en montrant LE CARTON BLANC,
* S’il s’agit d’un membre de l’encadrement ou d’un remplaçant présent sur le banc de touche, il faudra faire SORTIR UN JOUEUR DE CHAMP OU À DÉFAUT LE CAPITAINE
* Les personnes exclus POURRONT RESTER SUR LE BANC
* La durée de l’exclusion est de 10 MINUTES

Cartons :

* Un joueur ou un membre de l’encadrement qui après un 1er carton blanc manifeste à nouveau sera EXCLU du terrain ou du banc  
  En pratique : 1 CARTON BLANC + 1 CARTON BLANC = CARTON ROUGE  
  Pour un membre de l’encadrement qui sera exclu définitivement, un joueur de terrain devra sortir 10 MINUTES.
* Au cours d’un même match, un joueur qui à déjà reçu un CARTON BLANC pourra recevoir un CARTON JAUNE POUR UN AUTRE MOTIF et rester sur le terrain.  
  En pratique : 1 CARTON BLANC + 1 CARTONS JAUNE = LE JOUEUR RESTE SUR LE TERRAIN
* Au cours d’un même match, un joueur qui à déjà reçu un CARTON JAUNE pour un autre motif pourra recevoir un carton blanc et faire l’objet d’une exclusion temporaire.  
  En pratique : UN CARTON JAUNE + UN CARTON BLANC = LE JOUEUR EST EXCLU TEMPORAIREMENT 10 MINUTES.

Décompte de l’exclusion temporaire :

* Le décompte de la durée de sanction COMMENCE À PARTIR DU MOMENT OU LE JEU A REPRIS.
* Le décompte de la durée est du SEUL RESSORT DE L'ARBITRE CENTRAL OU DE L’ARBITRE ASSISTANT OFFICIEL. Il ne pourra donc pas y avoir de discussions ni de réserves sur la durée de l’exclusion temporaire.
* A l'issue des 10 minutes, lez joueur sanctionné pourra revenir sur le terrain APRÈS AUTORISATION DE L’ARBITRE.
* Le joueur exclu temporairement ne pourra pas être remplacé
* Si la 1ière période d’une rencontre se (termine alors que l’exclusion temporaire est en cours, celui-ci sera purgée sur la 2éme période
* Si la rencontre se termine avec une exclusion temporairement cours, celle-ci sera considérée comme purgée.

**V) Extrait du règlement intérieur**

Tout joueur adhère au club pour prendre plaisir à la pratique du football dans un bon respect des règles élémentaires de la vie sportive et associative, **il doit respecter les horaires, décisions prises par les dirigeants**, respecter les adversaires et coéquipier, les arbitres et participer au maximum la vie de l’association (réunions, festivité et diverses tâches). Les j**oueurs devront prévenir de leurs absences motivées aux responsables d’équipe** au plus tard 3 jours avant le match, dans le cas contraire, le responsable d’équipe peut sanctionner les joueurs en les privant de participation du ou des matchs à venir.